

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 01287

Numéro SIREN : 340 556 489

Nom ou dénomination : SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 2348

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée

au capital de 903 050 euros

Siège social : ROUTE DE BORDEAUX

33740 ARES

340 556 489 RCS Bordeaux

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 13 FEV. 2018

sous le N°

2348

COMPTES ANNUELS

exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2015

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'AGOA
du 23 mars 2018



Pour copie certifiée conforme

Monsieur Donato ZUDDAS
Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : ROUTE DE BORDEAUX 33740 ARES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 4 0 5 5 6 4 8 9 0 0 0 1 1			Néant ☐					
		Exercice N, clos le, 30/09/2015	N-1 30/09/2014					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	69 577	AG	66 088	3 489	1 906
		Fonds commercial (I)	AH	1 224 723	AI	244 945	979 778	979 778
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	40 314	AO	40 314		
		Constructions	AP	627 219	AQ	626 690	529	10 940
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 121 230	AS	1 879 251	241 979	222 410
		Autres immobilisations corporelles	AT	303 312	AU	272 017	31 296	28 000
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	5 300 537	CV		5 300 537	5 300 537
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD	808 216	BE		808 216	801 384	
Prêts		BF	34 161	BG		34 161	34 161	
Autres immobilisations financières *		BH	1 179 407	BI		1 179 407	1 164 971	
TOTAL (II)		BJ	11 708 696	BK	3 129 305	8 579 391	8 544 088	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	30 625	BM		30 625	20 884
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	4 678 501	BU	3 136	4 675 364	4 992 469
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	86 862	BY	6 840	80 022	43 779
		Autres créances (3)	BZ	2 782 183	CA		2 782 183	2 292 925
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 233	CE		3 233	335 303
		Disponibilités	CF	1 456 487	CG		1 456 487	1 130 778
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	212 269	CI		212 269	185 566
TOTAL (III)		CJ	9 250 159	CK	9 976	9 240 183	9 001 704	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	20 958 855	IA	3 139 281	17 819 574	17 545 792	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	30 758	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 903 050.....)	DA	903 050	903 050
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	90 305	90 305
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 715 536	2 781 379
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 516 262	1 277 316
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 225 153	5 052 050
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	237 092	217 493
	Provisions pour charges	DQ	281 567	235 703
	TOTAL (III)	DR	518 659	453 196
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 599 794	5 957 054
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	670 354	333 971
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	49 437	59 246
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 588 067	3 673 124
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 078 130	1 909 286
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	89 979	107 864
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	11 075 763	12 040 545	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	17 819 574	17 545 792	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 445 449	7 382 188
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		341 313	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	38 632 563	FB		FC	38 632 563	38 266 266	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	4 389 796	FE		FF	4 389 796	4 350 274	
		FG	660 344	FH		FI	660 344	518 933	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	43 682 703	FK		FL	43 682 703	43 135 473	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	3 000	6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	103 008	216 841	
	Autres produits (1) (11)					FQ	164 517	141 702	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	43 953 228	43 500 016
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	30 363 050	29 877 158	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	322 878	(321 642)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	394 970	1 217 980	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(9 741)	2 292	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 269 011	4 388 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 011 439	823 052	
	Salaires et traitements *					FY	3 899 728	3 802 129	
	Charges sociales (10)					FZ	1 515 364	1 471 324	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	118 936	136 992
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	9 976	12 692
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	31 294	52 394
	Autres charges (12)					GE	12 045	20 999	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 938 950	41 484 151
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	2 014 278	2 015 865	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	300 532	250 303	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	7 526	7 565	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 152	13 236	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	3 240		
	Total des produits financiers (V)					GP	324 450	271 103	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 850	42 531	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	74 850	42 531	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	249 600	228 572	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 263 878	2 244 437	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	9 246		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		500	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	9 246	500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	27	6 846	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	45 864	322 836	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	45 891	329 682	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(36 645)	(329 182)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	392 073	398 417		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	318 898	239 522		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	44 286 924	43 771 619	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	42 770 662	42 494 303	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	1 516 262	1 277 316	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP	46 553	56 709	
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	303 512	252 354	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	312		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	95 293	112 119	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	78 620	122 416	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	2 379	588	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles			
				Produits exceptionnels			
Remboursement Tascom				9 246			
Dotations et reprises s/ provisions non déductibles				45 864			
Dons				27			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures			
				Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Le bilan de l'exercice présente un total de 17 819 574 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 44 286 924 euros et un total charges de 42 770 662 euros, dégagant ainsi un résultat de 1 516 262 euros. L'exercice considéré débute le 01/10/2014 et finit le 30/09/2015. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Document soumis
au contrôle
des commissaires aux comptes

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

		30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	500 000	500 000	903 050	903 050	903 050
	Nombre d'actions ordinaires	17 980	17 980	18 061	18 061	18 061
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	39 993 266	41 208 503	42 927 877	43 135 473	43 682 703
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortissements et prov.	2 483 432	1 901 770	1 831 331	2 345 243	2 408 916
	Impôts sur les bénéfices	567 650	428 717	272 460	239 522	318 898
	Participation des salariés	384 854	335 934	342 539	398 417	392 073
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 090 228	964 073	1 031 961	1 277 316	1 516 262
	Résultat distribué	1 060 820		343 159	343 159	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.	85	63	67	95	94
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	61	54	57	71	84
	Dividende attribué	59		19	19	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	144	158	149	148	162
	Montant de la masse salariale	3 574 835	3 797 199	3 727 008	3 689 327	3 828 080
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 182 388	1 295 205	1 383 731	1 465 748	1 515 364

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE inscrit dans les comptes de l'exercice clos s'élève à 192 128 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Au cours de l'exercice, l'entité a affecté le CICE à l'amélioration de son fonds de roulement, et l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 191 K€, ainsi que la création/maintien d'emploi(s).

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	1 288 383		5 917			1 294 300
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 288 383		5 917			1 294 300

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Document communiqué
en vertu de la loi
du 17 juillet 1978

Etat exprimé en euros	30/09/2015	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	1 224 723	
TOTAL	1 224 723	

Le mali technique fait l'objet d'une dépréciation de 244 945 €

Immobilisations Corporelles

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	40 314					40 314
Constructions sur sol propre	35 076					35 076
sur sol d'autrui	592 143					592 143
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 021 295		103 310		3 375	2 121 230
Instal., agencement, aménagement divers	61 391					61 391
Matériel de transport	34 414		5 243			39 657
Matériel de bureau, mobilier	192 523		18 502		8 760	202 264
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 977 155		127 055		12 135	3 092 075

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 300 537					5 300 537
Autres titres immobilisés	801 384		6 832			808 216
Prêts et autres immobilisations financières	1 199 132		51 437	4 832	32 169	1 213 568
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 301 054		58 269	4 832	32 169	7 322 321

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 3 233 (Valeur nette de dépréciation)

Document soumis
au contrôle
du conseil d'administration

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2015
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	61 754	4 334		66 088
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 754	4 334		66 088
Terrains	40 314			40 314
Constructions sur sol propre	34 708	368		35 076
sur sol d'autrui	581 570	10 043		591 614
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 798 885	83 742	3 375	1 879 251
Autres Instal., agencement, aménagement divers	50 938	7 107		58 045
Matériel de transport	25 174	6 021		31 195
Matériel de bureau, mobilier	184 214	7 322	8 760	182 777
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 715 805	114 602	12 135	2 818 272

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	10 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 20 ans
Matériel & outillage	De 5 à 10 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 8 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Document remis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2015
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	217 493 235 703	31 294 45 864	11 696 	237 092 281 567
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	453 196	77 158	11 696	518 659
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$ Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	244 945 8 910 3 782	 3 136 6 840	 8 910 3 782	244 945 3 136 6 840
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	257 637	9 976	12 692	254 921
TOTAL GENERAL		710 833	87 134	24 387	773 580
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			41 270 45 864	24 387	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Document soumis
au conseil
de surveillance

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2015
Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières	244 945			244 945
Sur stocks et en-cours	8 910	3 136	8 910	3 136
Sur comptes clients	3 782	6 840	3 782	6 840
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	257 637	9 976	12 692	254 921

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Document soumis
à contrôle
à l'annexer aux comptes

Etat exprimé en euros	Brut au 30/09/2015	Dépréciations	Net au 30/09/2015	Net au 30/09/2014
Matières premières, approvisionnements	30 625		30 625	20 884
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 678 501	3 136	4 675 364	4 992 469

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

	30/09/2015	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 161		34 161
Autres immobilisations financières	1 179 407	30 758	1 148 648
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	7 902	7 902	
Autres créances clients	78 959	78 959	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	347	347	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	133 751	133 751	
Taxes sur la valeur ajoutée	65 053	65 053	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	137 712	137 712	
Groupe et associés	1 528 710	1 528 710	
Débiteurs divers	916 610	916 610	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	212 269	212 269	
TOTAL DES CREANCES	4 294 881	3 112 072	1 182 810

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dettes

Département de la Gironde
du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

Etat exprimé en euros

	30/09/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	4 599 794	1 018 918	3 361 388	219 488
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	670 354	670 354		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 588 067	3 588 067		
Personnel et comptes rattachés	1 058 204	1 058 204		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	691 103	691 103		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	291	291		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	328 533	328 533		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	89 979	89 979		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	11 026 325	7 445 449	3 361 388	219 488

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2015
VALEUR D'ORIGINE				260 000	118 160	378 160
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			121 333	36 146	157 479
	Dotation exercice			52 000	17 184	69 184
	TOTAL			173 333	53 330	226 663
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			154 416	45 421	199 837
	Redevances Exercice			54 159	31 982	86 141
	TOTAL			208 575	77 403	285 978
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			46 553	21 716	68 269
	entre 1 et 5 ans			23 276	34 284	57 560
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			69 829	56 000	125 829
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1	5 885	5 886
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1	5 885	5 886
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				56 709	31 980	88 689

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

Document soumis
au contrôle
des Comptes aux comptes

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	2 153
Emprunts et dettes financières divers	8 374
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	379 134
Dettes fiscales et sociales	1 784 562
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 174 222

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 841
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	697 635
	699 476

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	212 269	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	212 269	

ANNEXE - Elément 6.14

Document communiqué
au commissaire
des comptes en vertu de la loi

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	18 061,00	50,0000	903 050,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	18 061,00	50,0000	903 050,00

Variations des Capitaux Propres

Document remis
au commissaire
des comptes

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 30/09/2014	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2015
Capital social	903 050				903 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	90 305				90 305
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 781 379	934 157			3 715 536
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 277 316	(1 277 316)		1 516 262	1 516 262
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 052 050	(343 159)		1 516 262	6 225 153

Date de l'assemblée générale 31/03/2015

Dividendes attribués 343 159

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 343 159

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 708 891

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 708 891

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 173 103

Impôts sur les Bénéfices

Document communiqué
à la presse
du 10 août 2010

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- réduction d'impôt au titre du mécénat,
- du Crédit Impôt Compétitivité et Emploi (CICE).

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2015	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 263 878	481 008	1 782 870
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(428 718)	(162 109)	(266 609)
RESULTAT COMPTABLE		1 835 160	318 899	1 516 261

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi, le crédit d'impôt apprentissage et de la réduction d'impôt mécénat sont affectés au résultat courant.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Document communiqué
au conseil
d'administration

Etat exprimé en euros

30/09/2015

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	50 212
	Tascom	219 072
	Participation des salariés	199 642
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		468 926

Sont communiquées les bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

ANNEXE - Elément 12

Document soumis
au contrôle
des commissaires aux comptes

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

30/09/2015

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
		30/09/2015	
		Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	14	
	Professions intermédiaires	18	
	Employés	130	
	Ouvriers		
	TOTAL	162	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SAS L'AUTO ARES	(522 181)	99,99	(117 483)
SCI LA MONTAGNE	2 580 761	99,99	276 971
SCI ARES EXPANSION	(22 282)	100,00	80 083
SAS ARES DISTRIBUTION	(11 238)	100,00	(758)
SAS ARES MULTIMEDIA	44 058	100,00	(2 199)

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Document soumis
au contrôle

du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société a un lien
de participation

Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	5 300 537	
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	436 228	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 519 898	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	261 443	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	299 985	
Autres produits financiers	3 527	
Charges financières		
Charges financières	312	
Autres éléments		
Loyers payés et taxes foncières refacturées	1 083 122	
Mali technique suite à fusion	1 224 723	

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	199642 €
L'intéressement des salariés pour	192431 €

Document communiqué
à la Commission
du Contrôle des Comptes

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 200477 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice
Taux de croissance des salaires	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans
Initiative du départ	Salarié
Table de mortalité	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée

au capital de 903.050 euros

Siège social : Route de Bordeaux

33740 ARES

340 556 489 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30

SEPTEMBRE 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **décide d'affecter** le résultat bénéficiaire s'élevant à 1.516.262 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	1.516.262 euros
------------------------	-----------------

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	1.010.554 euros
---------------------------	-----------------

Dividendes :

A titre de dividende	505.708 euros
----------------------	---------------

Totaux	1.516.262 euros	1.516.262 euros
---------------	------------------------	------------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 28 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} avril 2016.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé que ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, institué par l'article 117 Quater modifié du CGI, applicable aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Ce dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 15,5%.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

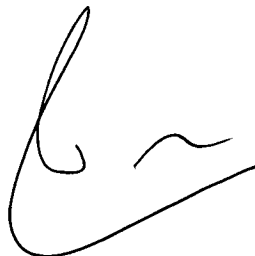
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2014	343.159 €		
30 septembre 2013	343.159 €		
30 septembre 2012	-		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



Xavier ROUSSEL

**Membre de la Compagnie de Poitiers
18 Cours Lemercier
17100 SAINTES**

FIAC

**Franco Ibérique d'Audit et de
Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Pau
Résidence « Ederena » - Le Forum
64100 BAYONNE**

SODICAR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 903 050 €

Route de Bordeaux

Lieu dit La Montagne

33740 ARES

R.C.S. : BORDEAUX 340 556 489

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015**

I-RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS SODICAR

**Route de Bordeaux
Lieu dit La Montagne
33740 ARES**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2015

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des Associés, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société, la SAS SODICAR tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de la Société.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues, et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

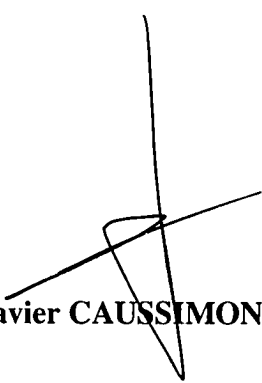
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

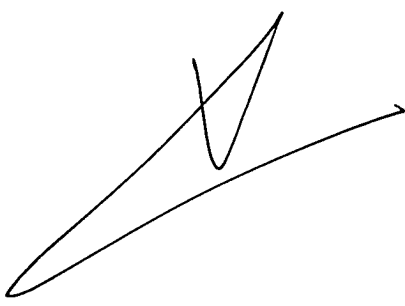
Fait à Saintes et à Bayonne, le 8 Mars 2016
Les Commissaires aux Comptes,

**SARL Franco Ibérique d'Audit et de
Commissariat aux Comptes – FIAC**

Cabinet Xavier ROUSSEL



Xavier CAUSSIMONT



Xavier ROUSSEL

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

Bilan Actif

Document soumis
au contrôle

du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros		30/09/2015			30/09/2014
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	69 577	66 088	3 489	1 906
	Fonds commercial (1)	1 224 723	244 945	979 778	979 778
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	40 314	40 314		
	Constructions	627 219	626 690	529	10 940
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 121 230	1 879 251	241 979	222 410
	Autres immobilisations corporelles	303 312	272 017	31 296	28 000
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 300 537		5 300 537	5 300 537
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	808 216		808 216	801 384
	Prêts	34 161		34 161	34 161
	Autres immobilisations financières	1 179 407		1 179 407	1 164 971
	TOTAL (II)	11 708 696	3 129 305	8 579 391	8 544 088
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	30 625		30 625	20 884
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 678 501	3 136	4 675 364	4 992 469
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	86 862	6 840	80 022	43 779
	Autres créances	2 782 183		2 782 183	2 292 925
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 233		3 233	335 303
	DISPONIBILITES	1 456 487		1 456 487	1 130 778
	Charges constatées d'avance	212 269		212 269	185 566
	TOTAL (III)	9 250 159	9 976	9 240 183	9 001 704
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		20 958 855	3 139 281	17 819 574	17 545 792
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				30 758	42 947
(3) dont créances à plus d'un an					

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

30/09/2015

30/09/2014

	Capitaux Propres	Autres fonds propres	Provisions	DETTE (1)	Ecarts de conversion passif	TOTAL PASSIF
	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation					
	RESERVES					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice					
	Subventions d'investissement					
	Provisions réglementées					
	Total des capitaux propres					
	Produits des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
	Total des autres fonds propres					
	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
	Total des provisions					
	DETTE FINANCIERE					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)					
	Emprunts et dettes financières divers					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	DETTE D'EXPLOITATION					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
	Dettes fiscales et sociales					
	DETTE DIVERSE					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes					
	Produits constatés d'avance (1)					
	Total des dettes					
	Ecarts de conversion passif					
	TOTAL PASSIF					
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes					
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2015

30/09/2014

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	38 632 563		38 632 563	38 266 266
	Production vendue (Biens)	4 389 796		4 389 796	4 350 274
	Production vendue (Services et Travaux)	660 344		660 344	518 933
	Montant net du chiffre d'affaires	43 682 703		43 682 703	43 135 473
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			3 000	6 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			103 008	216 841
	Autres produits			164 517	141 702
	Total des produits d'exploitation (1)			43 953 228	43 500 016
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			30 363 050	29 877 158
	Variation de stock			322 878	(321 642)
	Achats de matières et autres approvisionnements			394 970	1 217 980
	Variation de stock			(9 741)	2 292
	Autres achats et charges externes			4 269 011	4 388 781
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 011 439	823 052
	Salaires et traitements			3 899 728	3 802 129
	Charges sociales du personnel			1 515 364	1 471 324
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			118 936	136 992
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			9 976	12 692
	Dotations aux provisions			31 294	52 394
	Autres charges			12 045	20 999
	Total des charges d'exploitation (2)			41 938 950	41 484 151
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 014 278	2 015 865

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2015

30/09/2014

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 014 278	2 015 865
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	300 532	250 303
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	7 526	7 565
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 152	13 236
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 240	
Total des produits financiers		324 450	271 103
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	74 850	42 531
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		74 850	42 531
RESULTAT FINANCIER		249 600	228 572
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 263 878	2 244 437
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	9 246	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		500
Total des produits exceptionnels		9 246	500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	27	6 846
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 864	322 836
Total des charges exceptionnelles		45 891	329 682
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(36 645)	(329 182)
PARTICIPATION DES SALAIRES		392 073	398 417
IMPOTS SUR LES BENEFICES		318 898	239 522
TOTAL DES PRODUITS		44 286 924	43 771 619
TOTAL DES CHARGES		42 770 662	42 494 303
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 516 262	1 277 316
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		303 512	252 354
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		312	

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Document soumis

au contrôle

du commissaire aux comptes

Le bilan de l'exercice présente un total de 17 819 574 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 44 286 924 euros et un total charges de 42 770 662 euros, dégageant ainsi un résultat de 1 516 262 euros. L'exercice considéré débute le 01/10/2014 et finit le 30/09/2015. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros		30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	500 000	500 000	903 050	903 050	903 050
	Nombre d'actions ordinaires	17 980	17 980	18 061	18 061	18 061
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	39 993 266	41 208 503	42 927 877	43 135 473	43 682 703
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	2 483 432	1 901 770	1 831 331	2 345 243	2 408 916
	Impôts sur les bénéfices	567 650	428 717	272 460	239 522	318 898
	Participation des salariés	384 854	335 934	342 539	398 417	392 073
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	1 090 228	964 073	1 031 961	1 277 316	1 516 262
	Résultat distribué	1 060 820		343 159	343 159	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	85	63	67	95	94
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	61	54	57	71	84
	Dividende attribué	59		19	19	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	144	158	149	148	162
	Montant de la masse salariale	3 574 835	3 797 199	3 727 008	3 689 327	3 828 080
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 182 388	1 295 205	1 383 731	1 465 748	1 515 364

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE inscrit dans les comptes de l'exercice clos s'élève à 192 128 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Au cours de l'exercice, l'entité a affecté le CICE à l'amélioration de son fonds de roulement, et l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 191 K€, ainsi que la création/maintien d'emploi(s).

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	1 288 383		5 917			1 294 300
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 288 383		5 917			1 294 300

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros	30/09/2015	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	1 224 723	
TOTAL	1 224 723	

Le mali technique fait l'objet d'une dépréciation de 244 945 €

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	40 314					40 314
Constructions sur sol propre	35 076					35 076
sur sol d'autrui	592 143					592 143
instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 021 295		103 310		3 375	2 121 230
Instal., agencement, aménagement divers	61 391					61 391
Matériel de transport	34 414		5 243			39 657
Matériel de bureau, mobilier	192 523		18 502		8 760	202 264
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 977 155		127 055		12 135	3 092 075

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 300 537					5 300 537
Autres titres immobilisés	801 384		6 832			808 216
Prêts et autres immobilisations financières	1 199 132		51 437	4 832	32 169	1 213 568
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 301 054		58 269	4 832	32 169	7 322 321

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 3 233 (Valeur nette de dépréciation)

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2015
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	61 754	4 334		66 088
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 754	4 334		66 088
Terrains	40 314			40 314
Constructions sur sol propre	34 708	368		35 076
sur sol d'autrui	581 570	10 043		591 614
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 798 885	83 742	3 375	1 879 251
Autres Instal., agencement, aménagement divers	50 938	7 107		58 045
Matériel de transport	25 174	6 021		31 195
Matériel de bureau, mobilier	184 214	7 322	8 760	182 777
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 715 805	114 602	12 135	2 818 272

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	10 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 20 ans
Matériel & outillage	De 5 à 10 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 8 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2015
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	217 493 235 703	31 294 45 864	11 696 	237 092 281 567
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	453 196	77 158	11 696	518 659
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	244 945			244 945
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	8 910 3 782	3 136 6 840	8 910 3 782	3 136 6 840
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	257 637	9 976	12 692	254 921
TOTAL GENERAL		710 833	87 134	24 387	773 580

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

41 270

45 864

24 387

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions pour risques, Provisions réglementées

au contrôle
du commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2015
Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières	244 945			244 945
Sur stocks et en-cours	8 910	3 136	8 910	3 136
Sur comptes clients	3 782	6 840	3 782	6 840
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	257 637	9 976	12 692	254 921

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 30/09/2015	Dépréciations	Net au 30/09/2015	Net au 30/09/2014
Matières premières, approvisionnements	30 625		30 625	20 884
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 678 501	3 136	4 675 364	4 992 469

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

	30/09/2015	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 161		34 161
Autres immobilisations financières	1 179 407	30 758	1 148 648
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	7 902	7 902	
Autres créances clients	78 959	78 959	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	347	347	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	133 751	133 751	
Taxes sur la valeur ajoutée	65 053	65 053	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	137 712	137 712	
Groupe et associés	1 528 710	1 528 710	
Débiteurs divers	916 610	916 610	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	212 269	212 269	
TOTAL DES CREANCES	4 294 881	3 112 072	1 182 810

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dettes

Document soumis
au contrôle
des comptes aux comptes

Etat exprimé en euros

	30/09/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	4 599 794	1 018 918	3 361 388	219 488
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	670 354	670 354		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 588 067	3 588 067		
Personnel et comptes rattachés	1 058 204	1 058 204		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	691 103	691 103		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	291	291		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	328 533	328 533		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	89 979	89 979		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	11 026 325	7 445 449	3 361 388	219 488

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Document communiqué
au conseil
du commissaire

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2015
VALEUR D'ORIGINE				260 000	118 160	378 160
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			121 333	36 146	157 479
	Dotation exercice			52 000	17 184	69 184
	TOTAL			173 333	53 330	226 663
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			154 416	45 421	199 837
	Redevances Exercice			54 159	31 982	86 141
	TOTAL			208 575	77 403	285 978
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			46 553	21 716	68 269
	entre 1 et 5 ans			23 276	34 284	57 560
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			69 829	56 000	125 829
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1	5 885	5 886
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1	5 885	5 886
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				56 709	31 980	88 689

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

Document soumis
au contrôle
des commissaires aux comptes

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	2 153
Emprunts et dettes financières divers	8 374
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	379 134
Dettes fiscales et sociales	1 784 562
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 174 222

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 841
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	697 635
	699 476

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	212 269	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	212 269	

ANNEXE - Elément 6.14

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2015	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00

Variations des Capitaux Propres

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 30/09/2014	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2015
Capital social	903 050				903 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	90 305				90 305
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 781 379	934 157			3 715 536
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 277 316	(1 277 316)		1 516 262	1 516 262
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 052 050	(343 159)		1 516 262	6 225 153

Date de l'assemblée générale 31/03/2015

Dividendes attribués 343 159

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 343 159

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 708 891

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 708 891

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 173 103

Impôts sur les Bénéfices

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- réduction d'impôt au titre du mécénat,
- du Crédit Impôt Compétitivité et Emploi (CICE).

ANNEXE - Elément 6.18

Document soumis
à contrôle
des comptes

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2015	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 263 878	481 008	1 782 870
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(428 718)	(162 109)	(266 609)
RESULTAT COMPTABLE		1 835 160	318 899	1 516 261

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi, le crédit d'impôt apprentissage et de la réduction d'impôt mécénat sont affectés au résultat courant.

ANNEXE - Elément 11

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2015

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	50 212
	Tascom	219 072
	Participation des salariés	199 642
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		468 926

Sont communiquées les bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

ANNEXE - Elément 12

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

30/09/2015

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	14	
	Professions intermédiaires	18	
	Employés	130	
	Ouvriers		
	TOTAL	162	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Document communiqué
au public
du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros		30/09/2015	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS L'AUTO ARES			(522 181)	99,99	(117 483)
SCI LA MONTAGNE			2 580 761	99,99	276 971
SCI ARES EXPANSION			(22 282)	100,00	80 083
SAS ARES DISTRIBUTION			(11 238)	100,00	(758)
SAS ARES MULTIMEDIA			44 058	100,00	(2 199)
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Document soumis
au contrôle

du commissaire aux comptes

Etat exprimé en euros	30/09/2015	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		5 300 537	
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières		436 228	
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		1 519 898	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		261 443	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations		299 985	
Autres produits financiers		3 527	
Charges financières			
Charges financières		312	
Autres éléments			
Loyers payés et taxes foncières refacturées		1 083 122	
 Mali technique suite à fusion		 1 224 723	

Engagements envers le Personnel

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	199 642 €
L'intéressement des salariés pour	192 431 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 200 477 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice
Taux de croissance des salaires	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans
Initiative du départ	Salarié
Table de mortalité	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

ANNEXE - Elément 9

Document soumis
au contrôle
du commissaire aux comptes

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.